

État des lieux et remise des clefs



L'état des lieux d'entrée

L'état des lieux d'entrée est établi en votre présence et en présence d'un représentant de l'OPH05 lors de la remise des clés.

Un exemplaire signé par les deux parties vous est remis.

L'état des lieux détaille le logement loué pièce par pièce, ainsi que ses équipements.

Conservez-le précieusement, car il témoignera, si vous quittez votre logement, de l'état dans lequel il se trouvait à votre arrivée. C'est en comparant l'état du logement au début et à la fin de la location, lors de l'état des lieux de sortie, que sont déterminées, si nécessaire, les réparations qui incombent au propriétaire ou au locataire.



Les clés

Les clés, ainsi que les badges d'accès aux halls et les télécommandes d'accès aux garages ou parkings, vous seront confiés à l'entrée dans les lieux par votre Surveillant(e) d'immeubles ou Gestionnaire du Patrimoine sur présentation d'un récépissé que l'OPH05 vous aura remis, une fois votre dossier complet.

En cas de perte, le remplacement des clés, badges et télécommandes est à votre charge.

SIÈGE DE L'OPH05

23 Boulevard Georges Pompidou
CS 86004
05003 GAP Cedex
04.92.40.27.27

ANTENNE DE BRIANÇON

Résidence "Les Cros" Bat. E
11, Avenue René Froger
05100 BRIANÇON
04.92.20.60.30

